

FONTAINE DE VAUCLUSE JARDIN DU BUREAU DE BIENFAISANCE ET TERRAINS COMMUNAUX

Vaucluse

5

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 5 juillet 1922

Propriété

Commune

Conseil Général

Privé

Superficie

80 ha environ

d'après rapport de la Commission départementale des sites du 9.10.2001

Autres mesures de protection concernant le site

- Inventaire des Monuments Historiques : ruines du château des Evêques de Cavillon, 12 janvier 1931
- Monuments Historiques : église paroissiale Saint-Véran, liste de 1840 (rayon des 500m)

Autres protections au titre des sites sur la commune

Néant



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

"Le classement répondait bien au sentiment public qui s'est manifesté par la voie de la presse et par les vœux des corps constitués ou des sociétés artistiques. Dans le dossier qui nous a été communiqué, nous trouvons le vœu du 20 juin 1906 de la société pour la protection des paysages de France et tout récemment la lettre de M. le Sous-Secrétaire d'Etat en date du 24 février 1912"

Extrait du procès verbal de la Commission de protection des sites et monuments naturels de caractère artistique du Vaucluse

Le classement fut prononcé pour sauvegarder la Fontaine de Vaucluse contre toute entreprise de nature à en altérer le caractère pittoresque.

D'après étude à l'initiative du SDAP, vers 1992 (dossier SDAP)

Etat actuel

Ce site naturel et culturel exceptionnel de renommée mondiale, « merveille unique » dont la protection recouvre seulement 80 hectares, s'est entièrement reconverti au tourisme depuis la fermeture des papeteries qui en avaient fait sa richesse. De nombreux aménagements et essais d'amélioration ont été fait au coup par coup sans véritable réflexion d'ensemble pour retrouver l'essence du lieu.

Observations

Une étude préalable à une opération grand site (OGS) a été mise en place, parallèlement à une étude d'extension de la protection afin de proposer un schéma d'aménagement compatible avec ce cadre incompatible.

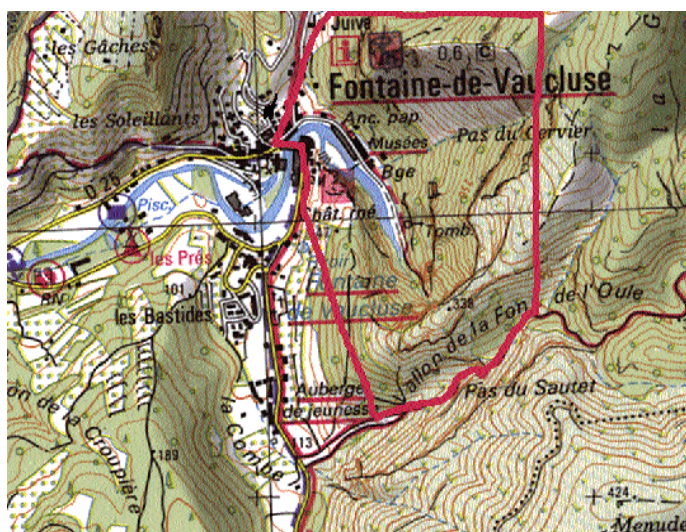
LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE

Cadastre ancien :

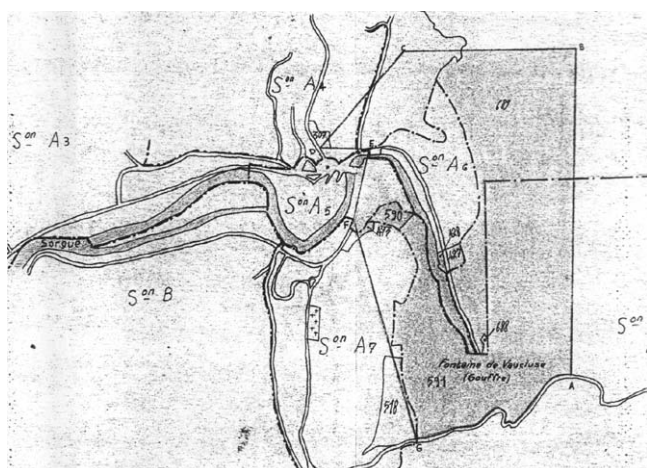
Parcelles section A2 n° 688, 689p, section A4 n° 307p, section A6 n° 427, 428, section A7 n° 473 p, 518p, section A8 n° 590, 591p.

Cadastre actuel :

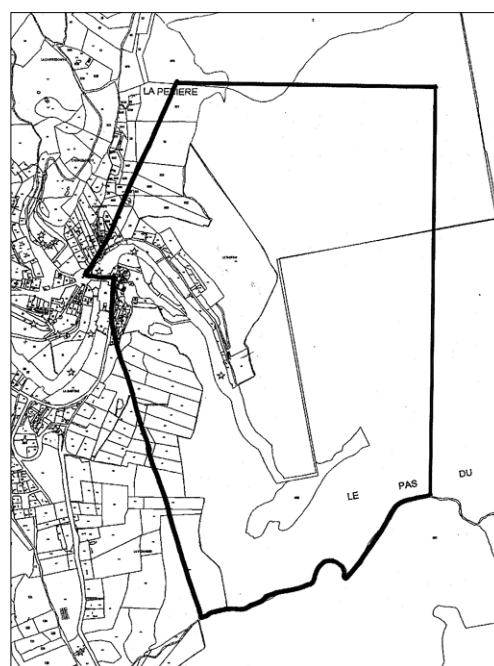
Parcelles section A, n° : 19p, 22p, 24, 25, 26p, 343 à 355, 357 à 368, 370 à 375, 377 à 381, 383, 384, 387, 427 et 428, 430 et 431, 435 à 437, 439, 441 à 445, 447 à 450, 451p, 454p, 462 à 464 partielles, 471 à 473 part., 514 et 515p, 518p, 567, 577, 585, 590, 596p, 615, 689 à 691 partielles, 712, 745, 771p, 787 à 789, 791, 826p, 828, 843 à 846, 849 et 850, 873 à 876, 929p, 930, 931p, 932 et 933, 938 et 939, 965 et 966, 976 et 977 partielles, 1011 à 1015, 1017, 1018 et tronçon de la rivière non cadastrée.



SITUATION



Cadastre ancien



Cadastre actuel